

Le Canada continue à fournir une aide humanitaire aux victimes de la guerre. Nous croyons pouvoir élargir l'effort collectif déployé pour aider les pays de la ligne de front au début de la crise, et nous proposons qu'après les hostilités un appel soit lancé à cet effet au plus grand nombre de pays possible, et en particulier aux pays de la région ayant les moyens nécessaires ainsi qu'à d'autres grands acteurs de la scène internationale.

La préparation des opérations de maintien de la paix après les hostilités a déjà commencé au siège de l'ONU. Le Canada et d'autres pays ont, à maintes reprises, souligné à quel point il faudra veiller à ce qu'une éventuelle force de maintien de la paix soit essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, constituée de contingents de la région, avec un minimum d'éléments non arabes. Vu l'ampleur des tâches que suppose une telle opération et le peu d'expérience qu'ont les pays de la région en la matière, il se pourrait bien que d'autres pays soient amenés à participer assidûment à la mission de maintien de la paix. Le Canada est disposé à mettre ses compétences et son expérience au service d'un tel programme. Nous avons d'ailleurs clairement fait connaître au Secrétaire général, lui-même, et aussi à ses collaborateurs notre volonté de participer à une telle opération au Koweït et d'aider à sa planification. Nous sommes également prêts à collaborer avec l'ONU pour organiser une réunion de quelques spécialistes qui auraient pour tâche d'examiner les besoins éventuels et les différentes options qui méritent d'être explorées.

Pour ce qui est de l'environnement, il faudra à court terme une volonté collective de participer à un effort international pour réparer les dégâts causés par le pétrole brut que l'Iraq a déversé dans le Golfe. De plus, on pourrait confier à des juristes le soin d'étudier des moyens propres à renforcer le droit international, de manière à empêcher que l'environnement ne devienne un instrument de guerre ou de chantage international, soit en élargissant la portée des conventions existantes, soit en créant de nouveaux instruments internationaux.

LA PAIX ET LA SÉCURITÉ À LONG TERME

Pendant le désengagement initial et les opérations de maintien de la paix qui suivront le cessez-le-feu, la sécurité régionale reposera largement sur la dissuasion et peut-être sur l'endiguement. Cependant,